

**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N° 09/2020
du 26 août 2020**

Le vingt et un août deux mil vingt, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du vingt-six août deux mil vingt à vingt heures à la salle socio-culturelle du Hohgraben.

Date d'affichage de la convocation : **21 août 2020**

Conseillers élus : **23**

Conseillers en exercice : **23**

A l'ouverture de la séance

Conseillers présents : 20

Procurations : 2 (Mesdames Valentine FRITSCH et Isabelle MURER)

Séance du 26 août 2020

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mesdames Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Danièle MEYER, Adjointes

Messieurs Pascal BOEHM, Julien PUEYO, Marc VOGEL, Adjoints.

Mesdames Magalie ANSTETT, Régine DIEBOLT, Laetitia GUTH, Sandra HADAS, Audrey KOPP et Boutheina MZIOU.

Messieurs Thomas DIEBOLT, Albert GENIN, Alfred KLEITZ, Christian Jean Ernest ROBACH, Daniel ROUYER, Christophe WENDLING et Steve WOLFFER.

Absents excusés :

Madame Valentine FRITSCH donne procuration à Monsieur Marc VOGEL.

Madame Isabelle MURER donne procuration à Madame Danièle MEYER.

Mme Brigitte MULLER.

A compter du point de la séance 3.3.2 :

Conseillers présents : 19

Procurations : 3 (Mesdames Valentine FRITSCH et Isabelle MURER et Monsieur Steve WOLFFER)

Monsieur Steve WOLFFER quitte la salle du conseil et donne procuration à Monsieur Claude ZIMMERMANN.

Assistait en outre :

Mme Sandra KLEIN, Directrice Générale des Services.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Juillet 2020

3. Finances

- 3.1 Restructuration et extension du complexe sportif
 - 3.1.1 Enveloppe financière
 - 3.1.2 Subventions
 - 3.1.3 Convention de partenariat
- 3.2 Décision Budgétaire Modificative N°1 : Budget principal
- 3.3 Lancement de marché et subventions afférentes
 - 3.3.1 Rénovation de l'éclairage public
 - 3.3.2 Déplacement doux
- 3.4 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des amis de la bibliothèque municipale

4. Affaires générales

- 4.1 Lieu de mariage et déplacement du registre d'état civil
- 4.2 Occupation du domaine public : Marché hebdomadaire
 - 4.2.1 Pérennité du marché du dimanche
 - 4.2.2 Nature du marché du dimanche
 - 4.2.3 Tarif relatif à l'occupation du domaine public : Marché hebdomadaire
- 4.3 Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

5. Affaires de personnel

- 5.1. Poste d'agent de propreté des bâtiments publics et d'accompagnement pour le transport scolaire
- 5.2. Renouvellement du contrat d'agent technique en charge de la surveillance de l'entrée et de la sortie de l'école maternelle
- 5.3. Contrats assistants d'enseignement artistique
- 5.4. Mise à disposition de 3 assistants d'enseignement artistique par la Ville de Saverne

6. Domaine et patrimoine

- 6.1 Acquisition parcelle de 2 ares 56

7. Informations

- 7.1. Déclaration d'intention d'aliéner
- 7.2. Diverses informations

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Monsieur Albert GENIN d'être secrétaire de séance. Ce dernier ne souhaite pas être désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande alors à Madame Monique GRAD-ORAN d'être secrétaire de séance. Madame Monique GRAD-ORAN accepte cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 22 juillet 2020.

3. Finances

3.1. Restructuration et extension du complexe sportif

3.1.1 Enveloppe financière

Les études de conception, la direction des travaux de restructuration et de l'extension du complexe sportif ont été confiées au cabinet d'architecture Rey-De-Crecy. Ce dernier a transmis à la commune une économie du projet en phase Diagnostic Esquisse. Lors de la séance du 21 Novembre 2019, le Conseil Municipal a fixé une enveloppe prévisionnelle des travaux à 2 980 000€ HT. L'esquisse du complexe sportif a été validée dans son ensemble par le Conseil Municipal en décembre 2019.

L'architecte Monsieur Rey-De-Crecy a présenté précisément le projet du Complexe Sportif à la nouvelle municipalité et ce préalablement à la présente séance du Conseil Municipal.

Les travaux validés par l'ancienne municipalité ont été intégrés dans l'enveloppe prévisionnelle votés en novembre 2019. Toutefois, à ce jour, certaines options du projet n'ont pas fait l'objet d'un arbitrage quant à leurs éventuelles réalisations. A cet effet, ils n'avaient pas été intégrés dans l'enveloppe prévisionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration des options dans l'enveloppe budgétaire prévisionnelle des travaux. La validation éventuelle de ces options fera l'objet d'un arbitrage ultérieur par les décideurs du projet.

L'option relative au terrain synthétique a fait l'objet de nombreux échanges. Monsieur le Maire propose que l'option soit intégrée dans l'enveloppe prévisionnelle des travaux. Cette option fera l'objet d'un arbitrage ultérieur. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que certaines options pourront être retenues en fonction des subventions obtenues.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **FIXE** le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux avec option à un total de 3 514 900€ HT dans le cadre de la rénovation et l'extension du complexe sportif.

Soit un montant fixe de 2 980 000€ HT pour l'ensemble des travaux ainsi qu'une enveloppe complémentaire de 534 100€ HT toutes options confondues.

	Option	Montant en euros HT
	Passerelle vers le stade	33 000
	Ouvrant d'aération dans la verrière (scénario 2)	2 000

	Pare-soleil « écaille » sur la verrière scénario 2	13 000
	Ouvrant d'aération dans la verrière (scénario 3)	2 000
	Pare-soleil « écaille » sur la verrière scénario 3	13 100
	2 ^{ème} verrières	24 000
	Mur Rideau Alu à l'Est de la salle polyvalente	20 300
	Porte industrielle	5 500
	Déplacement du surpresseur terrain de foot et nouveau surpresseur	1 400
	Rafraichissement adiabatique sur CTA	10 000
	Ventilation cuisine	18 000
	Option Office	12 000
	Option Départ chauffage enterré vers Club-House existant	7 200
	Rideau séparation 1/3 – 2/3	17 000
	Châssis neuf EST et occultation du Club House	5 600
	Terrain Synthétique	350 000
Total		534 100

3.1.2 Subventions

Dans le cadre du projet de rénovation et de restructuration du complexe sportif, diverses subventions peuvent être sollicitées auprès de différents partenaires institutionnels (Etat, Région, Département...).

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention du Département du Bas-Rhin au titre du Fond d'attractivité et de développement
- **AUTORISE** le Maire à solliciter tout autre co-financement éligible (notamment auprès de l'Etat, de la Région...)
- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

3.1.3 Convention de partenariat

Dans le cadre du projet relatif au Complexe sportif, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention partenariale entre le Conseil Départemental, le Commune de Dettwiller ainsi que le Handball Dettwiller Hochfelden et le Sporting Club Dettwiller. Cette convention partenariale fait l'objet de plusieurs engagements forts et réciproques.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention partenariale pour la réalisation du projet de rénovation du Complexe Sportif
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention partenariale et à signer tout document afférent le cas échéant

3.2 Décision Budgétaire Modificative N°1 : Budget principal

Les décisions budgétaires modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative N°1 propose d'opérer des virements de crédits afin de pouvoir mettre en paiement deux factures liées à la création du chemin d'accès à l'aire de jeux à Rosenwiller dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Investissement					
Chapitre	Article	Libellé	Opérations	Dépenses	Recettes
21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1032 (Aire de jeux à Rosenwiller)	+ 1 100 €	
21	2151	Réseaux de voirie	9999 (Projets à venir)	- 1 100 €	
Totaux				0	0

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés: **APPROUVE** les mouvements constituant la première décision budgétaire modificative du budget principal de l'exercice 2020, s'équilibrant en dépenses et en recettes.

3.3 Lancement de marché et subventions afférentes

3.3.1 Rénovation éclairage public

Avec pour objectif la continuité de ce qui a été réalisé dans le précédent mandat (notamment dans le quartier Rouvillois), il est proposé au Conseil Municipal de continuer le changement de sources lumineuses de l'éclairage public en des sources lumineuses LED à plus faible consommation. Ce projet contribuant à l'économie d'énergie de l'éclairage public, il fait partie des investissements éligibles à des subventions. A cet effet, la Commission Technique se réunira prochainement pour définir précisément ce projet (secteur concerné, rue afférente...). Le lancement de la consultation sera soumis au Conseil Municipal après une définition précise du projet.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :

- **DONNE** un accord de principe concernant ce projet
- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions éligibles

Monsieur Steve WOLFFER quitte le Conseil Municipal et donne procuration à Monsieur le Maire à compter du point 3.3.2 relatif au déplacement doux.

3.3.2 Déplacement doux

Le Conseil Municipal a attribué une enveloppe financière au projet de déplacement doux. Celui-ci sera dans un premier temps à élaborer et à définir précisément en Commission Technique, puis sera soumis au Conseil Municipal. Les demandes de subventions sont à déposer dans un délai restreint.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés:

- **DONNE** un accord de principe concernant ce projet
- **AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires.

3.4 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des amis de la bibliothèque municipale

L'Association des Amis de la Bibliothèque Municipale sollicite une subvention d'un montant de 478,06€ HT concernant la fourniture d'élastiques achetés avec leurs fonds propres. Durant la période de confinement, l'Association a remis à la Commune des élastiques permettant la confection artisanale de nombreux masques. Ces derniers ont été distribués gratuitement dans la boîte aux lettres des habitants de la commune durant le confinement.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés: **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 478,06 € à l'Association des Amis de la Bibliothèque Municipale pour la fourniture d'élastiques.

4. Affaires générales

4.1 Lieu de mariage et déplacement du registre d'état civil

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et afin de respecter au mieux la réglementation en vigueur, la salle socio-culturelle du Hohgraben est plus appropriée notamment pour le respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Elle permet également de pouvoir accueillir le nombre maximum de personnes autorisées lors de cette cérémonie. En effet, cette salle communale représente en superficie trois fois la salle du conseil de la Mairie. Elle ne comprend aucun signe religieux ce qui garantit le respect des règles républicaines.

L'avis du Procureur de la République du Tribunal de Saverne a été sollicité par la Commune. Ce dernier n'a émis aucune opposition quant à une organisation des cérémonies de mariages civils au centre socio-culturel du Hohgraben de notre commune en lieu et place de l'organisation habituelle à la Mairie.

Vu l'article Article L2121-30-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la cérémonie du mariage dans tout autre bâtiment communal,

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par **21 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** **AUTORISE** la célébration des mariages au centre socio-culturel du Hohgraben, **AUTORISE** le déplacement du registre d'état civil lors de la célébration des mariages.

4.2 Occupation du domaine public : Marché hebdomadaire

4.2.1 Pérennité du marché du dimanche

Dans sa séance du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'un marché alimentaire le dimanche matin. La Commission Développement Economique Local réunie en date du 7 Août 2020 a dressé un bilan du marché et a formulé diverses propositions.

Le bilan de ce marché est positif (nombre suffisant et demande spontanée de commerçant). Ce marché est devenu le rendez-vous dominical d'une partie des habitants de Dettwiller et des environs. Par ailleurs,

ce marché est intergénérationnel avec pour effet le renforcement du lien social. La Commission Développement Economique Local propose la pérennité du marché et un maintien tout au long de l'année.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **APPROUVE** la pérennité du marché du dimanche en continu tout au long de l'année.

4.2.2 Nature du marché du dimanche

Dans sa séance du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'un marché alimentaire le dimanche matin. La Commission Développement Economique Local réunie en date du 7 Août 2020 propose d'autoriser la mixité du marché du dimanche.

Madame Sandra HADAS souhaite que le marché corresponde en priorité à un marché de terroir et d'artisanat. A cet effet, Monsieur Pascal BOEHM propose la création d'un règlement concernant le marché du dimanche.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il sera intransigeant quant au respect du port du masque. La réglementation doit être respectée impérativement afin de limiter le risque épidémique.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **AUTORISE** la mixité du marché du dimanche

4.2.3 Tarif relatif à l'occupation du domaine public : Marché hebdomadaire

La Commission Développement Economique Local réunie en date du 7 août 2020 a proposé un nouveau tarif concernant le marché.

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point à l'ordre du jour, au motif que la Commission des Finances n'a pu se réunir à temps pour statuer sur cette proposition au regard des délais.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **AUTORISE** l'ajournement de ce point à l'ordre du jour
FIXE ce point à l'ordre de jour de la prochaine séance du Conseil Municipal

4.3 Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

La Commune est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Sont candidats :

- Monsieur Claude ZIMMERMANN
- Monsieur Marc VOGEL.

Aucune disposition ne s'y opposant, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **Désigne Monsieur Claude ZIMMERMANN**, Maire de Dettwiller en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

Désigne Monsieur Marc VOGEL, 1^{er} Adjoint en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

5. Affaires de personnel

5.1. Poste d'agent de propreté des bâtiments publics et d'accompagnement pour le transport scolaire

Le contrat à durée déterminée de l'agent qui assure les missions d'agent de propreté des bâtiments publics et d'accompagnement pour le transport scolaire est arrivé à échéance le 31 août 2020.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **APPROUVE** le renouvellement du contrat de l'agent qui assure les missions d'agent de propreté des bâtiments publics et d'accompagnement pour le transport scolaire pour une durée d'un mois à raison de 24h hebdomadaire à compter du 1^{er} Septembre 2020.

AUTORISE le maire à faire toutes les démarches et à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

5.2. Renouvellement du contrat d'agent technique en charge de la surveillance de l'entrée et de la sortie de l'école maternelle

Le contrat de l'agent technique en charge de la surveillance de l'entrée et de la sortie de l'école maternelle a pris fin à compter du 3 juillet 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure un contrat à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une période de quatre mois à raison de 4h45 hebdomadaire.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **APPROUVE** le renouvellement du contrat de l'agent technique en charge de la surveillance de l'entrée et de la sortie de l'école maternelle pour une durée de 4 mois à raison de 4h45 hebdomadaire sur le grade d'adjoint technique territorial à compter du 1 septembre 2020.

AUTORISE le maire à faire toutes les démarches et à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

5.3. Contrats assistants d'enseignement artistique

Pour assurer le bon fonctionnement de l'école de musique municipale, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour créer :

- 6 postes d'assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :

- **CREE** six postes d'assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 :

Discipline	Durée hebdomadaire
Piano	14h00
Piano	4h00
Trompette	3h00
Eveil musical Formation musicale Accordéon	9h
Clarinette Saxophone	5h15
Guitare	11h

- **FIXE** : - le supplément familial conformément à la délibération du 11 juillet 2013 ;
- une indemnité versée mensuellement, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves.
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats.

5.4. Mise à disposition de 3 assistants d'enseignement artistique par la Ville de Saverne

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition par la Ville de Saverne de son professeur de :

- chorale et de formation musicale pour une durée de 7h00 par semaine
- flûte traversière pour une durée de 12h00 par semaine
- percussions pour une durée de 6h00 par semaine.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :

APPROUVE la mise à disposition par la Ville de Saverne des assistants d'enseignement artistique en charge des cours d'éveil et de formation musicale, de flûte traversière et de percussion à raison de 7h00, 12h00 et 6h00 par semaine.

6. Domaine et patrimoine

6.1 Acquisition parcelle de 2 ares 56

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle ci-dessous d'une superficie total de 2,56 Ares pour un montant de 1 280 euros HT.

Section	Parcelle	Lieu-dit Surface en ares
5	92/27	2,56
Total surface		2,56

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :
DECIDE d'acquérir à l'amiable la parcelle située à Dettwiller, cadastrée Section 5 n°92/27 d'une surface totale de 2,56 Ares au prix de 500 euros HT de l'are, soit un prix total de mille deux cent quatre-vingt euros hors taxe (1 280€ HT)

DECIDE de prendre en charge les frais de géomètre

DECIDE de confier au notaire de Dettwiller Madame JACQUIN-ARBOGAST la préparation de l'acte de vente

DECIDE de prendre en charge les frais de notaire liés à cette acquisition

AUTORISE le maire à signer l'acte de vente, et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

7. Informations

7.1. Déclaration d'intention d'aliéner

Déclaration d'intention d'aliéner



17 Rue de l'Ecole

Section 06

Parcelle 38

Superficie totale : 5 a 72 ca



41 Rue des Vosges

Section 05

Parcelle 27

Superficie totale : 8 a 89 ca

7.2. Diverses informations

Périscolaire : Monsieur le Maire a reçu une mère de famille en Mairie. Cette dernière lui a fait part des difficultés rencontrées pour la garde de ses enfants. D'autres familles sont également touchées par ce problème. Aucune place n'est disponible au périscolaire de Dettwiller.

Le périscolaire de compétence intercommunale, est gérée par la Communauté de Communes du Pays de Saverne. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Saverne a été contactée afin de trouver une solution de garde pour les enfants des familles concernés.

Monsieur Pascal BOEHM indique que les Directrices ont déjà alerté la municipalité en juin sur cette problématique. La Commission scolaire doit faire un bilan de la rentrée (notamment par le biais d'un chiffrage). En fonction des résultats obtenus, la Communauté de Communes du Pays de Saverne doit être informée de la position de la Commune.

Travaux de l'Eglise : Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées dans le cadre des travaux de l'église. Les problèmes sont en train d'être résolus.

Ecole élémentaire : Aide sollicitée samedi matin à l'école élémentaire auprès des conseillers pour le déménagement et le réaménagement de deux salles de classe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.

Pour extrait conforme,
Dettwiller, le 3 septembre 2020

La secrétaire,
Monique GRAD-ORAN

Le Maire,
Claude ZIMMERMANN